



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2640

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Partenariat avec l'Association sportive universitaire lyonnaise (ASUL) Vaulx en Velin - Attribution d'une subvention pour la saison 2017-2018**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Hugué), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018**Délibération n° 2018-2640**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Partenariat avec l'Association sportive universitaire lyonnaise (ASUL) Vaulx en Velin - Attribution d'une subvention pour la saison 2017-2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Les articles L 113-2 et L 113-3 du code du sport prévoient que les associations sportives ou les sociétés sportives peuvent recevoir des subventions publiques pour la réalisation de missions d'intérêt général. Le montant maximal de ces aides ainsi que les missions d'intérêt général concernées sont précisés dans les articles R 113-1 et R 113-2 du code du sport.

La formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation agréés font partie de ces missions d'intérêt général.

C'est sur la base de ces dispositions que la Métropole de Lyon soutient financièrement les centres de formation des clubs sportifs professionnels, au titre de leur mission d'intérêt général de formation.

L'Association sportive universitaire lyonnaise (ASUL) a été créée en 1935 à Lyon et la section ASUL handball (féminin et masculin) en 1945.

En 1989, l'ASUL Vaulx en Velin est créée et devient autonome (association loi 1901). Il s'agit du club de plus haut niveau, sur le territoire de la Métropole, en matière de handball féminin.

Le club a évolué durant 43 saisons en première division (de 1958 à 2001), puis 11 saisons en division 2. Le club s'est qualifié à 8 reprises en coupe d'Europe et il a atteint 3 fois les quarts de finale. Il a été champion de France à 4 reprises, notamment, à l'issue de la saison 2015-2016 avec le titre de champion de France de nationale 1 féminine lui permettant d'accéder à la division 2 professionnelle féminine (second niveau national de compétition féminine). Il est aujourd'hui le 16° club français en termes de niveau de jeu et représente le plus haut niveau en handball féminin de la Métropole et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il a été maintenu en Pro D2 à l'issue de la saison 2016-2017.

Le club évolue au Palais des sports Jean Capiévic à Vaulx en Velin.

L'ASUL Vaulx en Velin compte 200 licenciées en septembre 2017 (dont 160 joueuses et 40 encadrants). Le secteur performance compte 47 joueuses au sein de 3 équipes évoluant en Pro D2, Nationale 2 et championnat de France moins de 18 ans. Le secteur jeunes et seniors amateurs compte 113 joueuses au sein de 9 équipes.

L'équipe technique compte 16 entraîneurs et préparateurs physiques dont 6 femmes. L'association emploie en outre 3 salariés.

Les équipes issues du centre de formation évoluent en Nationale 2 (jeunes de moins de 23 ans) ou en championnat de France (jeunes de moins de 18 ans). Pour cette dernière équipe il s'agit d'une entente ASUL Vaulx en Velin Grand Lyon, avec des joueuses issues d'autres clubs de la Métropole (Bron, Lyon, Tassin la Demi Lune, Genay).

Les autres équipes : école de hand - 9 ans, - 11 ans, - 13 ans (régional et départemental), - 15 ans (régional et départemental), - 17 ans (régional), séniors pré-nationale. Enfin, 45 joueuses évoluent dans le cadre de la section sportive du collège Pierre Valdo de Vaulx en Velin (convention signée avec le club et la Métropole). 90% des licenciées résident sur le territoire de la Métropole.

Plusieurs championnes ayant participé à des Jeux Olympiques ou des championnats du monde ont été formées au club.

L'ASUL Vaulx en Velin participe activement à la vie de la commune. En 2006, le club a été lauréat du challenge "Sport, filles et cités" ; il a obtenu, en 2009, le 1^{er} prix du challenge "Fais-nous rêver" (organisation Agence pour l'éducation par le sport (APELS) et GDF-Suez). Il est souvent cité en exemple par les instances fédérales quant au travail accompli en matière d'insertion des jeunes joueuses.

II - Objectifs

Depuis 2010, la Métropole a engagé un travail partenarial avec les clubs sportifs présents sur son territoire sur l'activité de leur centre de formation, leur ancrage dans le tissu sportif et associatif local et la prise en charge de missions d'intérêt général.

Ce travail a permis de situer la stratégie de chaque club en matière de relation avec les clubs de l'agglomération, ses perspectives à moyen terme, d'évaluer les cibles de son action et l'évolution de ses principaux indicateurs d'activité.

Ces éléments sont ensuite confrontés annuellement au budget annuel prévisionnel du club.

Le soutien de la Métropole de Lyon a été sollicité pour la première fois par le club sportif lors de la saison 2016-2017, pour son centre de formation, après l'accession à la pro D2.

Pour la saison 2017-2018, trois axes de développement sont réaffirmés pour le club ASUL :

- le handball féminin de haut niveau : retour en Ligue féminine de handball (LFH),
- la formation sportive des jeunes : école de handball, pré-centre de formation, formation post-bac dans le cadre d'un centre de formation métropolitain,
- l'éducation par le sport et l'accompagnement à l'insertion professionnelle des plus de 16 ans.

III - Projet du club pour l'année 2017-2018 et plan de financement prévisionnel associé

Le club ambitionne d'ancrer le handball féminin à haut niveau sur le territoire de la Métropole. L'accession à la Division 2 professionnelle a conduit à une hausse sensible du budget du club courant 2017 (de 280 000 € à 361 000 €), appuyée notamment sur une hausse des partenariats privés. Dès 2018-2019, un maintien puis une stabilisation au niveau D2 doit permettre au club d'initier une procédure "Voie d'accession au professionnalisme (VAP)", appuyée sur un budget estimé alors à 600 000 €.

Cette procédure impose :

- un budget minimum de 600 000 € avec interdiction de présenter une situation budgétaire nette négative,
- un effectif minimum de 7 joueuses professionnelles salariées à temps plein (tous les contrats aidés sont exclus de ce décompte),
- un entraîneur professionnel, titulaire du DES handball et de la certification fédérale ; il doit être rémunéré à temps plein,
- une équipe réserve doit être engagée dans le championnat national (c'est d'ores et déjà le cas pour l'ASUL Vaulx en Velin),
- 10 % du budget doit être consacré à des actions structurantes (communication, marketing, développement),
- l'encadrement médical doit s'appuyer sur un budget annuel minimum de 12 000 € (médecins et kinésithérapeutes),

- l'encadrement administratif doit comptabiliser au minimum 1 équivalent temps plein (un(e) ou plusieurs salarié(e)s),

- salle dans laquelle évolue l'équipe professionnelle : classement minimum en classe 2 impératif.

Pour la saison 2017-2018, la formation de haut niveau du club concerne 31 joueuses : 11 au sein du centre de formation (17-23 ans) et 20 au centre de pré-formation (11-17 ans).

Toutes les joueuses de l'équipe 1 et du centre de formation bénéficient d'un suivi par un staff médical spécialisé.

Le club développe des relations avec d'autres clubs du territoire :

- pré centre de formation : entente - 16 ans avec Bron, Genas, Tassin la Demi Lune ; entente - 18 ans (championnat de France) avec Bron, Saint Genis Laval, Tassin La Demi Lune, Genas.

- entente - 18 ans (championnat régional) avec : Saint Priest et Bron.

Le club est mobilisé dans le cadre de la section sportive scolaire du collège Pierre Valdo et le pôle handball féminin régional du collège et du lycée Jean Perrin (Lyon 9°).

Le développement du partenariat privé permet au club d'être aujourd'hui soutenu par 19 entreprises.

Budget prévisionnel pour la saison 2017-2018

Pour la saison 2017-2018, le budget prévisionnel du club s'élève à 386 000 €, en hausse de 7 % par rapport à la saison précédente.

Le budget propre du centre de formation (centre de formation 18/23 ans, centre de pré-formation 14/17 ans et centre de pré-formation 11/14 ans) s'élève à 109 666 € (voir ci-après) en hausse de 5% par rapport à l'année dernière. Les principaux postes de dépense sont ceux relatifs à l'encadrement des équipes, frais d'arbitrage et frais d'engagement des équipes, suivi des postes voyages, déplacements et hébergements.

Charges (en €)		Produits (en €)	
équipement / matériel	6 600	Métropole de Lyon	80 000
		Ville de Vaulx en Velin	20 000
voyages, déplacements, restauration	27 050		
hébergement	14 640		
encadrement des équipes, frais d'arbitrage, frais d'engagement	43 341	CNDS	0
frais liés aux activités sportives dont terrains	13 350	autres (dont mécénat et sponsoring)	0
divers (suivi socio-professionnel, frais de mutations)	4 685	cotisations	9 666
Total	109 666	Total	109 666

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 80 000 € au profit de l'ASUL Vaulx en Velin. Ce montant est identique par rapport à celui attribué pour la saison 2016-2017.

Les actions engagées feront l'objet d'une convention qui respecte la liberté d'initiative et l'autonomie du club sportif et permet le contrôle de l'utilisation de l'aide publique ;

Vu ledit dossier ;

Vu les documents mentionnés à l'article R 113-3 du code du sport ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de l'Association sportive universitaire lyonnaise (ASUL) Vaulx en Velin pour sa mission d'intérêt général au titre de la formation et de la prise en charge d'actions sociales, dans le cadre de la saison 2017-2018,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association ASUL Vaulx en Velin définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P39O5254.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.